

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 300

Marché de location et maintenance de copieurs neufs  
Lot 2 : copieurs multifonctions haut volume

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le marché n°2020-26 relatif au contrat de location et maintenance de copieurs neufs – lot 2 copieurs multifonctions haut volume,

**Considérant** la nécessité pour la Ville de Neuilly-Plaisance de prolonger le contrat de location et maintenance de copieurs neufs,

**Considérant** la sollicitation d'un devis auprès de la société SHARP Business Systems France SAS,

**Considérant** le devis de prolongation proposé par la société SHARP Business Systems France SAS,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure un contrat soumis à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant « la location-maintenance d'un copieur haut-volume MX7090 NEU » avec la société SHARP Business Systems France SAS sise 22 Avenue des nations – bâtiment Le Rostand à Roissy Charles de Gaulle (95948) pour un montant mensuel de 455,50 € HT soit 546,60 € TTC.

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 10 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240924-DM-CAM-2024300-AR  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

**Article 2 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 3 :** Précise que le contrat prend effet à compter de sa notification. La durée du marché est de deux ans à compter de la date de notification du marché au titulaire.

**Article 4 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

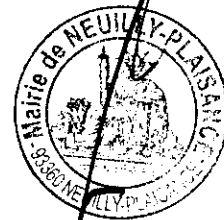
- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable de Service de Gestion du Centre des Finances Publiques de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 24 SEP. 2024

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 09 / 10 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240924-DM-CAM-2024300-AR  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024